



Achat d'un véhicule belge avec tromperie sur marchandise

Par **zazram**, le **09/11/2011** à **22:08**

Bonsoir,

Nous avons acheté une 206+ en Belgique, à un garagiste, le propriétaire du véhicule lui ayant confié la vente, une bonne occasion à l'œil nu.

Seulement nous l'avons emmené il y a quelques jours au garage pour un petit contrôle malgré qu'il nous semblait que tout allait bien, le garagiste nous a appris que la voiture avait subi un choc voire un accident et que pas mal de matériel propre à la voiture était plié, que le propriétaire avait simplement remplacé le pare-choc avant.

Quelles sont alors les démarches que je puisse mener ? Peut-il prendre en charge les frais de réparations qui s'élèvent à près de 1000€ ?